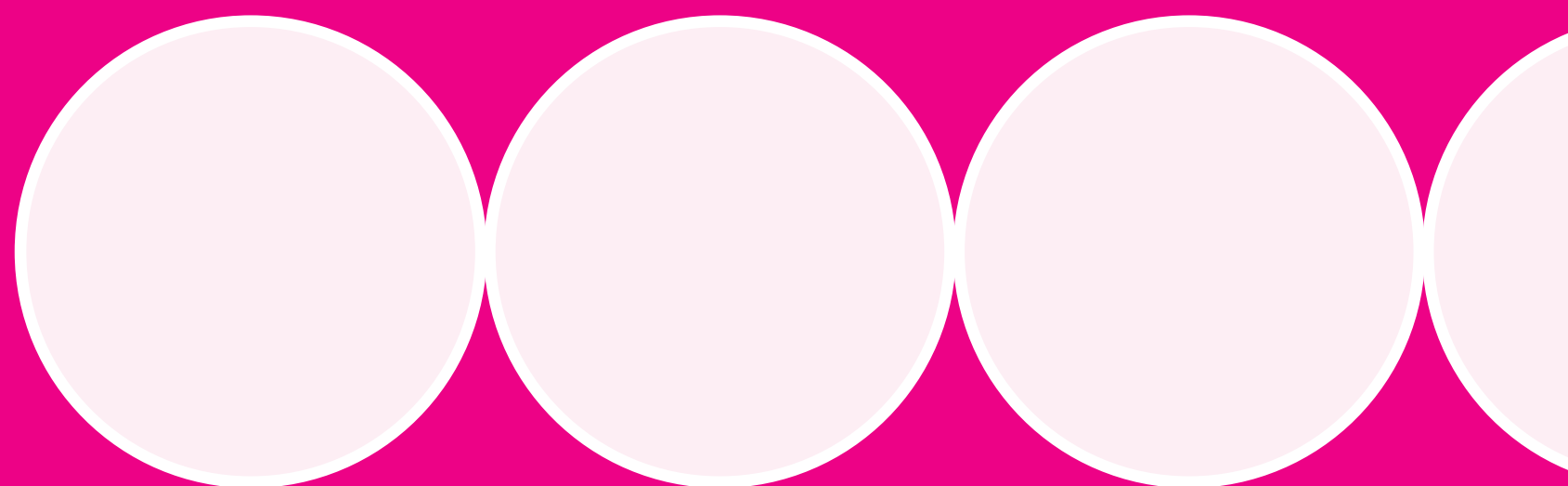


Médiation familiale

Vous vivez des difficultés de communication, une rupture conjugale, parentale ou familiale, le service de médiation familiale peut vous aider sur initiative individuelle, sur orientation du juge, sur demande de la CAF, sur conseil de tout professionnel.



NOS DOMAINES D'EXPERTISE

séparations conjugales,
conflits familiaux,
perte d'autonomie, maladie grave, vieillissement,
médiation internationale,
médiation carcérale



03 21 71 21 55

AVEC OU SANS RENDEZ-VOUS
auprès d'un Médiateur familial diplômé d'État

www.udaf62.fr
mediationfamiliale@wanadoo.fr